

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

Le 20 juin 2018, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Ludovic PENNEL, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Ludovic PENNEL, M. Didier CATILLON, M. Gaël COCHET, M. Benjamin VION, Mme Florence MAIGNAN, M. Jean-Marc HULOT (arrivé à 21h00) Mme Linda ROINE, M. Hervé GUEROT

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES : Mme Elisabeth METEREAU, Mme Chantal BRUNEAU (pouvoir à Mme Elisabeth METEREAU), Mme Corinne TRIOLET-LANDELLE

M. Gaël COCHET a été désigné secrétaire de séance.

1. Tarifs municipaux pour l'année scolaire 2018-2019 et pour l'année 2019

Tarifs location salle des fêtes au 01/01/2019

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2019.

Tarifs location salle des fêtes	Période de location	Pour les habitants de la commune	Hors commune
La journée	Du 01/05 au 30/09	75,00 €	110,00 €
	Du 01/10 au 30/04	85,00 €	120,00 €
2 jours consécutifs	Du 01/05 au 30/09	130,00 €	160,00 €
	Du 01/10 au 30/04	150,00 €	180,00 €
Réunion de travail ou cérémonie n'excédant pas la ½ journée Matin ou après-midi	Du 01/05 au 30/09	30,00 €	35,00 €
	Du 01/10 au 30/04	35,00 €	40,00 €
Vin d'honneur après une sépulture	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Gratuit.	30,00 €
Ménage	50 € (si la salle n'est pas rendue propre, il sera demandé aux locataires de la salle d'effectuer le ménage conformément aux consignes de nettoyage. A défaut, les locataires devront s'acquitter de la somme de 50 € (le chèque devra être remis lors de l'état des lieux de sortie).		
Caution	300 € (le chèque-caution de 300 € sera automatiquement encaissé si des dégâts sont constatés sur les équipements, le mobilier, le bâtiment).		
Annulation	15 € (une confirmation écrite devra être remise en mairie, accompagnée d'un chèque de 15 €)		

La réservation de la salle sera définitive lorsque la demande de location sera signée et le chèque de caution de 300 € remis. En cas de location à la journée, l'état des lieux de sortie se déroulera le lendemain matin (à 8h00 s'il y a une autre location, avant 10h00 si la salle n'est pas utilisée).

Les estrades de la salle des fêtes sont mises à disposition gratuitement des utilisateurs de la salle des fêtes, à charge pour ces derniers de les transporter entre l'ancienne mairie et la salle des fêtes.

Elles sont au tarif de 30 € pour toute autre utilisation.

Conditions de locations pour les associations : Les manifestations organisées par une association communale peuvent être effectuées à la salle des fêtes avec location gratuite.

Tarifs concession cimetière au 01/01/2019

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des concessions de cimetière à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Concession terrain pour 30 ans : 48,00 € pour 2 m²
Concession terrain pour 50 ans : 93 € pour 2 m²
Pour une concession d'1 m², le prix sera divisé par 2.
Pour une concession de 4 m², le prix sera multiplié par 2.

Concession cavurnes pour 15 ans : 213 €
Concession cavurnes pour 30 ans : 318 €
Concession cavurnes pour 50 ans : 523 €
Jardin du souvenir : gratuit

Tarifs garderie au 1^{er} septembre 2018

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur.

- 2,00 € par journée
 - 33,00 € par trimestre pour le 1^{er} forfait appliqué dans une famille (à partir de 17 séances)
 - 27,50 € par trimestre pour le 2nd forfait appliqué dans une famille (à partir de 14 séances)
 - 22,00 € par trimestre pour le 3^{ème} forfait appliqué dans une famille (à partir de 11 séances)
 - 0,15 € le goûter du soir
- Majoration de tarifs en cas de retard des parents, à raison de 5 € par tranche horaire d'1 à 15 minutes de retard.

Tarifs buvette au 01/01/2019

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la buvette à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Cocktail du jour : 2,00 €
Boisson avec ou sans alcool : 1,00 €
Café, thé, tisane : 0,50 €

2. Groupement de commande assurance prévoyance pour le personnel territorial

La communauté de communes propose aux communes et syndicats intercommunaux un groupement de commande relatif à l'assurance prévoyance pour le personnel territorial (assurance maintien de salaire à charge des agents).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au groupement de commande relatif à l'assurance prévoyance pour le personnel territorial.

Autorise M. le maire, ou en cas d'absence, un adjoint à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

3. Achat de matériel technique

M. le maire propose de renouveler la tondeuse et d'acheter une visseuse sans fil.

4. Droit de préemption urbain

M. le Maire dresse la liste des biens immobiliers pour lesquels il a renoncé au droit de préemption urbain à l'occasion de leur vente depuis le 1^{er} janvier 2018.

5. Questions diverses

1. Fibre optique – adressage

Suite à différentes réunions et renseignements pris, il apparaît que la numérotation de tous les lieux-dits n'est pas nécessaire. Seule la numérotation des adresses où il y a plusieurs foyers est à faire, (ex : La Motte Piau, La Massière...), ainsi que les lieux sans adresse et qui pourraient avoir besoin de la fibre optique (ex : poste de livraison du parc éolien...).

Cette démarche peut être aussi l'occasion de numéroter des lieux sans adresse (atelier, lagunes, ...).

2. Restauration de mares

Le CPIE Mayenne Bas Maine lance un appel à candidatures pour la création ou restauration de mares. Le conseil municipal ne donne pas suite.

3. Plantation d'arbres fournis par Energie Team (ou Ferme Eolienne)

Energie Team, lors de l'inauguration du parc éolien, a évoqué la possibilité de fournir à la commune et aux habitants des arbres qui pourraient être plantés par les habitants.

Un document préparé par Energie Team, recensant le nombre de participants volontaires, serait distribué aux habitants de la commune avec un Infocom en septembre ou octobre. La commande des plants pourrait avoir lieu début novembre pour une journée plantation organisée fin novembre.

Un paysagiste pourrait venir pour évaluer les plantations nécessaires pour les terrains appartenant à la commune.

4. Journée entretien

Elle est fixée au samedi 29 septembre 2018.

5. Permanences des élus pendant les vacances d'été

La mairie sera fermée du 23 juillet au 11 août. Une permanence sera assurée par une secrétaire le vendredi après-midi.

Permanence des élus pendant l'été : Didier Catillon en juillet, Ludovic Pennel en août

6. Prochaines réunions

La prochaine réunion de conseil municipal devra avoir lieu avant le 20 septembre 2018.

7. Fête des écoles sera organisée par l'APE le samedi 30 juin 2018 à l'école de Beaumont

Fin de conseil municipal à 21h30.